

## Pourquoi le Rhône n'est pas (encore) un patrimoine en Suisse

Alexis METZGER

### Introduction

L'engouement pour le patrimoine et la patrimonialisation touche tous les domaines. Sont inclus à la fois des biens matériels et immatériels, dont des éléments de nature. Parmi les multiples classements possibles, la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO recense un certain nombre d'éléments du patrimoine suisse jugés d'importance universelle. Si la majorité des douze sites classés relève de biens culturels, tels des centres urbains ou des lignes de chemin de fer, trois sont inscrits pour leurs valeurs naturelles : les Alpes suisses (secteur Jungfrau – Aletsch), le haut-lieu tectonique de Sardona et le site fossilifère du Monte San Giorgio. Il s'agit donc de lieux concernant la matière solide, le minéral.

Lors du colloque « Mémoires du Rhône » de 2017, nous avons proposé une communication avec Jamie Linton. Elle montrait en quoi certaines crues, ou territoires marqués par des inondations, peuvent être considérées comme des formes de patrimoine. Nous prenions notamment des exemples dans le sud-ouest de la France (inondations de la Dordogne et de la Vézère). Cet angle d'approche a déjà été discuté dans deux publications récentes<sup>1</sup>, d'où l'envie pour cet ouvrage d'élargir la réflexion à la patrimonialisation des fleuves, et principalement du Rhône en Suisse.

Ce chapitre vise à montrer pourquoi ce fleuve n'est pas (encore) considéré comme un patrimoine<sup>2</sup>. Il interroge le Rhône à la lumière de cette catégorie, car elle nous semble révélatrice des liens entre les habitants et leurs territoires. Se questionner sur une absence de patrimonialisation du Rhône, c'est donc mettre en lumière des événements, des représentations et des discours qui relient les Suisses à ce cours d'eau ou les en éloignent.

Nous définissons le patrimoine « comme l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir et à développer l'identité et l'autonomie de son titulaire dans le temps et dans l'espace par adaptation en milieu évolutif »<sup>3</sup>. Cette définition s'applique bien aux fleuves. Ils présentent en effet des éléments matériels (eau, sédiments, faune et flore, aménagements...) et immatériels (symboliques liées au fleuve, récits, représentations...). Leur identité est générée par une combinaison particulière de ces éléments, relatifs à un milieu biophysique et à son

1 Alexis METZGER, Jamie LINTON, *Quand les eaux montent. Mise en patrimoine des crues et des inondations*, Paris, L'Harmattan, 2018; Alexis METZGER *et al.*, « Les risques sont-ils des patrimoines? Réflexions heuristiques, géohistoriques et opérationnelles », dans *Physio-Géo*, 14 (2019), p. 201-225.

2 Plus généralement, cette recherche s'inscrit dans le cadre des travaux du projet FluidGov qui s'intéresse à la gouvernance des inondations du Rhône en Suisse et en France et du Gange en Inde. En Suisse, il est réalisé par des chercheurs de l'Université de Lausanne et financé par le Fonds national de la recherche scientifique (FNS, IZEQZ1\_180395).

3 Henry OLLAGNON, « Une approche patrimoniale de la qualité du milieu naturel », dans Nicole MATHIEU, Marcel JOLIVET (éd.), *Du rural à l'environnement, la question de la nature aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 265.

anthropisation, à des degrés divers. Les fleuves étant marqués par différentes pressions anthropiques (rétrécissement, élargissement, endiguement, creusement, barrage du lit...) et naturelles (régimes hydrologiques, variabilités climatiques d'une année à l'autre, changements climatiques sur le temps long...), ils s'adaptent à ces modifications, à des rythmes très divers. Plusieurs publications discutent de la patrimonialisation des fleuves aussi bien dans les domaines juridique, géographique, économique, social que biophysique<sup>4</sup>. Nous ne nous attarderons pas sur les arguments théoriques et pratiques généraux.

Le Rhône suisse a déjà été étudié sous de nombreux angles d'attaque. Les publications dans les Cahiers de Vallesia<sup>5</sup> rassemblent d'ores et déjà un grand nombre de contributions. Parmi les articles publiés, un certain nombre sur lesquels nous nous appuyerons ici s'intéressent à l'histoire du Rhône, tant dans ses composantes naturelles que dans ses appropriations sociales et culturelles. De prime abord, il semble que le Rhône s'inscrive bien dans un ensemble de diversités culturelles et naturelles que le concept de patrimoine pourrait englober. Sont-elles cependant «suffisantes» pour faire du Rhône en Suisse un patrimoine à part entière?

### Des fleuves patrimoines de l'humanité

En quittant les frontières de la Confédération, on peut observer une assez forte propension à la patrimonialisation des fleuves. L'initiative «Fleuves et patrimoine», proposée par l'UNESCO entre 2005 et 2013, proposait «d'accompagner le processus de valorisation culturelle des fleuves, et de contribuer à la protection et la gestion des sites fluviaux». A notre connaissance, la Suisse n'a pas fait partie de cette initiative, qui s'est prolongée par la création en 2014 d'une Chaire UNESCO «Fleuves et patrimoines: diversité naturelle et culturelle des paysages fluviaux», pilotée par les Universités de Tours et d'Angers (France). Cette inscription de la Chaire de recherche dans ces deux universités françaises fait sens dans la mesure où le val de Loire a été classé par l'UNESCO, la Loire étant considérée comme une linéarité où s'adosse un ensemble de biens culturels (patrimoine architectural, liens entre les hommes et l'environnement fluvial).

Parmi les biens classés à l'UNESCO, plusieurs comportent sur leur territoire un fleuve qui apparaît comme une entité importante, par son appropriation sociale et

<sup>4</sup> Aziz BALLOUCHE *et al.*, «Introduction. La diversité des paysages fluviaux – enjeux scientifiques, d'aménagement et de gestion», dans *Norois. Environnement, aménagement, société*, 237 (2015), p. 7-13; Christine BOUISSET, Isabelle DEGRÉMONT, «Patrimonialiser la nature: le regard des sciences humaines: Introduction», dans *VertigO*, 16 (2013) (hors série); Stéphane GHIOTTI, «La patrimonialisation des fleuves et des rivières: Une comparaison France-Liban», dans *Mondes en développement*, 145/1 (2009), p. 73-91; Olivier PETIT, «Introduction: La 'mise en patrimoine' de l'eau: quelques liens utiles», dans *Ibidem*, p. 7-16; Philippe VALETTE, *Géohistoire des paysages fluviaux. Une démarche nécessaire pour reconstruire les trajectoires temporelles des cours d'eau*, Habilitation à diriger des recherches, Toulouse, 2019.

<sup>5</sup> Emmanuel REYNARD, Myriam EVÉQUOZ-DAYEN, Pierre DUBUIS (éd.), *Le Rhône: dynamique, histoire et société*, Sion, 2009 (Cahiers de Vallesia, 21); Emmanuel REYNARD, Myriam EVÉQUOZ-DAYEN, Gilles BOREL (éd.), *Le Rhône, entre nature et société*, Sion, 2015 (Cahiers de Vallesia, 29). Plusieurs autres textes ont été publiés dans la revue *Vallesia*.

culturelle et/ou par sa richesse naturelle (tableau 1). Bien souvent, le fleuve n'est pas considéré seul en tant que patrimoine, mais il constitue une des facettes de l'inscription.

Tableau 1. Sélection de fleuves inscrits au patrimoine mondial.

Pays	Site inscrit	Fleuves concernés
Allemagne	Vallée du Haut-Rhin moyen	Rhin
Bangladesh et Inde	Sundarbans	Gange, Brahmapoutre, Meghna
Chine	Les trois fleuves parallèles au Yunnan	Yang-Tsé, Mékong et Salouen
France	Paris, rives de la Seine	Seine
	Val de Loire	Loire
Honduras	Réserve de biosphère Rio Plátano	Rio Plátano (entre autres)
Hongrie	Budapest, rives du Danube	Danube
Liban	Ouadi Qadisha ou Vallée sainte et forêt des cèdres de Dieu	Qadisha
Portugal	Région viticole du Haut Douro	Douro
Sénégal	Delta du Saloum	Saloum
Suriname	Réserve du Suriname central	Coppename
Zambie et Zimbabwe	Chutes Victoria	Zambèze
Zimbabwe	Parc national de Mana Pools, aires de safari Sapi et Chewore	Zambèze

Pourquoi un fleuve est-il « plus » patrimonialisé qu'un autre ? Quels critères prirent dans sa patrimonialisation ou son absence de patrimonialisation ? Ces questions reviennent en partie à analyser et à critiquer la sélection des dossiers par l'UNESCO, mais il s'agit aussi de voir pourquoi certaines entités liquides, mobiles, sont plus propices à une patrimonialisation. Il semble que les enjeux économiques soient prépondérants, comme l'écrit Stéphane Ghiotti :

Loin de participer pleinement à l'articulation entre vocation économique et vocation sociale qui caractérise les fleuves et les rivières, la patrimonialisation, *via* la labellisation internationale UNESCO, semble, au contraire, non seulement bloquer le jeu des acteurs mais aussi participer à une différenciation accentuée de ces espaces, sous le poids des enjeux économiques liés au tourisme notamment.<sup>6</sup>

<sup>6</sup> GHIOTTI, « La patrimonialisation des fleuves et des rivières », p. 89.

## Comparaison entre le Rhône en Suisse et le Haut-Rhin moyen en Allemagne

Ces réserves exprimées, le seul cas qui semble comparable au Rhône en Suisse serait la vallée du Haut-Rhin moyen (tableau 2). La région viticole du Haut Douro, également classée, ne l'est que pour la viticulture et la palette des infrastructures associées – terrasses, *quintas*, villages, chapelles et routes; le fleuve n'a pas sa place. Dans les cas du Rhône suisse et du Haut-Rhin moyen, il s'agit de deux territoires européens où le fleuve constitue une sorte d'artère pour la patrimonialisation, mais où c'est toute une vallée qui est incluse dans la zone patrimoniale – et non une ville. Quels seraient les points communs et les différences entre les deux territoires? Un tableau synthétique esquisse des rapprochements et dresse aussi certaines différences en se fondant sur les différents critères retenus pour le classement du Haut-Rhin moyen (tableau 2). La liste des critères est rappelée dans l'encadré ci-après.

Tableau 2. Comparaison entre le Haut-Rhin moyen, classé à l'UNESCO, et le Rhône suisse.

	<b>Haut-Rhin moyen</b>	<b>Rhône suisse</b>
Longueur	65 km	Environ 160 km de la source au Léman
Voie de communication (critère II)	Echanges commerciaux et culturels	Tronçon aval entre Martigny et le Léman sur la route du Grand-Saint-Bernard, puis, après la construction de la route et du tunnel du Simplon, de Brigue au Léman
Patrimoine bâti (critère IV)	Ruines pittoresques de châteaux	Plusieurs châteaux et demeures (Brigue, Sierre, Sion, Saillon, Martigny...)
Paysage culturel (critères IV et V)	Vignobles	Vignobles, cultures en terrasses, maraîchages
Imaginaires (critère V)	Inspiration du romantisme Paysage culturel qui a influencé les artistes, poètes, peintres, compositeurs	Peintres plutôt mineurs, excepté aux sources Textes peu connus d'écrivains sur le Rhône
Authenticité	Préservation du paysage et des monuments historiques, paysage resté quasiment intact	Paysage très transformé Préservation des monuments, mais essor urbain important dans la plaine

- I) Représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain.
- II) Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.
- III) Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.
- IV) Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.
- V) Etre un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible.
- VI) Etre directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.
- VII) Représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles.
- VIII) Etre des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification.
- IX) Etre des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins.
- X) Contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Les deux principales différences faisant pencher la balance vers une moindre patrimonialisation du Rhône suisse sont certainement liées aux imaginaires et à l'authenticité. Dans le premier cas, la vallée du Rhône n'a pas suscité un regard artistique et littéraire très vif. Certes, une riche iconographie<sup>7</sup> du Rhône suisse existe;

<sup>7</sup> Voir l'article de Céline EIDENBENZ, «Le Rhône et les rêves. Iconographie du fleuve alpin au fil des collections du Musée d'art du Valais», dans ce volume.

des peintres et des écrivains célèbres se sont attachés au Rhône, comme Ramuz dans son *Chant du Rhône*. D'autres ont valorisé l'amont, et particulièrement le site des sources du Rhône, comme Goethe ou Caspar Wolf<sup>8</sup>. Toutefois, il est probable que la persistance pendant longtemps d'une dévalorisation de la vallée a peu attiré les artistes. En effet, entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>, la plaine du Rhône est souvent vue comme malsaine ; même les guides de voyage conseillent d'y passer sans s'arrêter pour rejoindre les vallées latérales. La vallée du Rhône s'inscrit entre « laideur, ennui, problèmes routiers et soucis sanitaires » !<sup>10</sup> Après la Première Correction du Rhône, celui-ci a été endigué. L'affiche de 1897 réalisée par Hugo d'Alési est alors une des rares à mettre en valeur la plaine du Rhône pour les touristes (fig. 1).

Toutefois, c'est en général dans les vallées latérales que les touristes séjournent... et que l'on trouve des sites patrimonialisés aujourd'hui. Sur la liste de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP), rares sont les sites classés le long de la vallée du Rhône (bois de Finges, Mont d'Orge, Valère et Tourbillon à Sion, blocs erratiques de Monthey, delta des Grangettes).

Le critère d'authenticité est lui aussi problématique à mobiliser concernant le Rhône. Tout dépend certes des lieux et on ne peut concevoir le linéaire de la vallée dans son intégralité, des sources au Léman. Il est cependant manifeste que les modifications du paysage ont été importantes, avec une urbanisation et une intensification majeures de l'agriculture, accompagnées d'une perte en espèces<sup>11</sup>. Par contre, l'importance de la vigne est partagée dans les deux territoires. Les vignobles en terrasses, mis en valeur dans le Haut-Rhin moyen, avec une gestion minutieuse de la terre et de l'eau, sont tout aussi présents sur les coteaux du Rhône suisse.

Concernant l'aménagement lié au Rhône, il faut souligner une des spécificités du territoire valaisan marqué par les corrections du fleuve. La récurrence d'inondations au XIX<sup>e</sup> siècle et l'idée d'une plaine malsaine, par stagnation des eaux, se compilent pour faire émerger des discours assez peu valorisants sur le fleuve. Et c'est cette image de la plaine et d'un Rhône « ennemi commun » à limiter qui va ensuite perdurer et justifier notamment la Première Correction. Celle-ci se déroule dans les années 1860-1890 et vise à la fois à assurer une plus grande sécurité et à assainir la plaine. Le Rhin a lui aussi été corrigé, un peu plus tôt, entre 1840 et 1860 (correction de Tulla), mais sur un tronçon entre Bâle et Sonderheim, plus en amont de celui qui est classé à l'UNESCO.

Au-delà de cette comparaison germano-suisse, il semble que le fleuve ne peut être aujourd'hui considéré comme un patrimoine pour des raisons ancrées dans le territoire valaisan.

<sup>8</sup> Simon ROTH, « Le Rhône au sein des collections patrimoniales de la Médiathèque Valais-Sion », dans REYNARD, EVÉQUOZ-DAYEN, BOREL (éd.), *Le Rhône, entre nature et société*, p. 29-46.

<sup>9</sup> Voir l'article de Muriel BORGEAT-THELER, « La perception du paysage de la plaine du Rhône entre Sion et Martigny de 1700 à 1850 d'après les récits des voyageurs et les documents historiques », dans ce volume.

<sup>10</sup> Ariane DEVANTHÉRY, « Entre source poétique et marais insalubres. Le Rhône ambigu des guides de voyage au XIX<sup>e</sup> siècle », dans REYNARD, EVÉQUOZ-DAYEN, BOREL (éd.), *Le Rhône, entre nature et société*, p. 259-276.

<sup>11</sup> Flavio ZANINI, Elodie ZANINI, Christine WEBER, « Dynamique des paysages et qualité écologique de la plaine du Rhône en amont du Léman, de 1850 à 2003 », dans REYNARD, EVÉQUOZ-DAYEN, DUBUIS (éd.), *Le Rhône : dynamique, histoire et société*, p. 103-113.



Fig. 1. Hugo d'Alési. *Chemins de fer Jura-Simplon. Suisse. Vallée du Rhône*. Imprimé chez Hermet (Paris), 1897, lithographie couleur, 105x75 cm.

(Source: Bibliothèque nationale de France, [en ligne:] <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9009137g.item>).

## Pourquoi une a-patrimonialisation du Rhône ?

Les enjeux sécuritaires et écologiques reviennent au premier plan de nos jours par la Troisième Correction. Le Rhône est vu à la fois comme une menace dont il faut se protéger, notamment en l'élargissant sur certains tronçons, et comme une ressource pour des usages sociaux et économiques mais aussi pour ses composantes naturelles. Les projets d'aménagement vont tenter de permettre aux habitants de se réappropriier le Rhône, tant en ville qu'ailleurs dans la plaine. Quelques idées fortes sont développées ci-dessous pour montrer pourquoi la patrimonialisation du Rhône semble difficile aujourd'hui.

Premièrement, le terme de patrimoine n'est cité à aucune reprise dans les 103 pages du rapport de synthèse du plan d'aménagement de la Troisième Correction<sup>12</sup>. De même, dans l'ensemble des magazines d'information *rhône.vs* sur le projet de Troisième Correction, distribués à tous les ménages valaisans<sup>13</sup>, le terme de patrimoine est peu mentionné. Dans le numéro 7, il est question du patrimoine énergétique du Rhône (hydroélectricité). Le numéro 18 indique que la crue du Rhône d'octobre 2000 a détruit du patrimoine séculaire. Il est difficile alors d'envisager le fleuve comme un patrimoine s'il est source de destructions ! Est-ce parce que l'aménagement part du principe que le Rhône ne peut être considéré comme un patrimoine aujourd'hui ? Dire que le Rhône pourrait être (re)considéré comme un patrimoine pour les Suisses à l'issue de la Troisième Correction, ne serait-ce pas un objectif pertinent ? Ou est-ce complètement hors de propos ? On peut supposer aussi que si ce concept de Rhône patrimoine était accentué dans le projet de Troisième Correction, un certain flou serait introduit : les travaux sont-ils légitimes si le Rhône est déjà un patrimoine, et donc un élément à protéger ? On peut à l'inverse dire qu'en filigrane, sans que le mot soit cité, les mesures accompagnant le projet visent à pouvoir faire du Rhône un patrimoine à l'issue des travaux... Nous pourrions ici discuter de la conception du patrimoine que propose Stéphane Héritier : « le patrimoine, dans l'acception la plus large du terme (c'est-à-dire quelle que soit l'épithète), participe d'une mise en cohérence signifiante du présent – et non du passé –, le passé n'apparaissant véritablement que comme prétexte et pré-texte. »<sup>14</sup> S'emparer de la catégorie du patrimoine permettrait-il de repenser cette « cohérence » entre les Valaisans et le Rhône ?

Deuxièmement, si le Rhône n'est pas considéré comme un patrimoine, c'est peut-être parce qu'il y a une querelle entre différents types de patrimoines en Valais. Estelle Cantala a interrogé plusieurs agriculteurs-maraîchers de la plaine du Rhône au début des années 2000, au moment où le projet de Troisième Correction voyait

<sup>12</sup> Canton du Valais, Section Protection contre les Crues du Rhône des services centraux, *Plan d'aménagement (PA-R3). Rapport de synthèse*, Sion, 2015. Ce plan a été adopté par le Conseil d'Etat le 2 mars 2016 et constitue la base pour les travaux d'aménagement en cours. Il est disponible sur le site Internet de la Troisième Correction du Rhône, [en ligne:] <https://www.vs.ch/web/rhone/accueil> (consulté le 30 juin 2020).

<sup>13</sup> Vingt-quatre numéros ont été publiés entre 2001 et 2020. Ils sont disponibles sur le site Internet de la Troisième Correction du Rhône, [en ligne:] <https://www.vs.ch/web/rhone/magazine-rhone.vs> (consulté le 30 juin 2020).

<sup>14</sup> Stéphane HÉRITIER, « Le patrimoine comme chronogénèse. Réflexions sur l'espace et le temps », dans *Annales de géographie*, 689/1 (2013), p. 7.



le jour<sup>15</sup>. Elle explique que ce projet doit « concilier des exigences de sécurité, des besoins en matière d'infrastructures industrielles, de transport, d'habitat et veiller en même temps à assurer la préservation du patrimoine naturel et culturel ». Quel est donc ce patrimoine? Ce n'est sans doute pas celui du fleuve; l'article ne l'aborde pas directement. Selon l'auteur, le patrimoine est bien plus celui des cultures agricoles auxquelles les Valaisans sont attachés: « certains fruits commerciaux ont une dimension patrimoniale importante: la poire William, la pomme rouge du Valais, l'abricot, la parcelle de vigne héritée à laquelle on est attaché », précisant ensuite que ce point de vue est partagé selon un agriculteur interrogé « comme tout Valaisan ». Puis, continue l'auteur de l'article, « il faut sauvegarder nos attaches, sauvegarder tout ce qu'on a [...], développer encore nos vins de haute qualité ». En venant grignoter certaines parcelles agricoles, le projet de Troisième Correction ne viendrait-il donc pas contrarier ce patrimoine? Les témoignages recueillis insistent aussi sur la dimension patrimoniale du métier dans l'adaptation à un territoire contraint (par les pentes, par le fleuve, par la multiplicité des petites parcelles...). Rappelons également que la patrimonialisation des bisses a été beaucoup discutée<sup>16</sup>, ce qui a peut-être focalisé le regard patrimonial vers ce type d'ouvrage hydraulique au détriment du Rhône.

Et que dire des inscriptions récentes de la gestion du danger d'avalanches<sup>17</sup>, puis de l'alpinisme<sup>18</sup> dans la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité? Dans les deux cas, ce sont les sommets et les versants qui sont concernés, et non les vallées. Les très nombreuses vues panoramiques de la plaine du Rhône vantent les sommets mais peu montrent le fleuve (fig. 2)! Le spectacle, ce sont avant tout les cimes et les glaciers, et non la vallée et le fleuve. Cette remarque serait à discuter plus avant en interrogeant l'idée du Valais, canton « de montagne ».

15 Estelle CANTALA, « Les arboriculteurs-maraîchers de la plaine du Rhône (Valais, Suisse): une identité riveraine bousculée par la troisième révision du fleuve », dans *Revue de géographie alpine*, 93/4 (2005), p. 92.

16 Voir Stéphane NAHRATH, Jean-Henry PAPILLOUD, Emmanuel REYNARD (éd.), *Les bisses: économie, société, patrimoine*, Sion, 2011.

17 La gestion du danger d'avalanche a été inscrite sur la liste en 2018, sur proposition de la Suisse et de l'Autriche. Elle y est vue comme une pratique culturelle « enracinée dans la culture du quotidien des communautés » et ayant « façonné l'identité des populations alpines », [en ligne:] <https://ich.unesco.org/fr/RL/la-gestion-du-danger-d-avalanches-01380> (consulté le 30 juin 2020).

18 L'alpinisme a été inscrit sur la liste en 2019 comme « l'art de gravir des sommets et des parois en haute montagne, en toutes saisons, en terrain rocheux ou glaciaire », sur proposition de la France, de l'Italie et de la Suisse. Le descriptif de cette pratique insiste sur ses dimensions culturelles: « Il s'agit d'une pratique physique traditionnelle qui se caractérise par une culture partagée, regroupant la connaissance de l'environnement de la haute montagne, l'histoire de la pratique et des valeurs qui lui sont associées, et des savoir-faire spécifiques. » [En ligne:] <https://ich.unesco.org/fr/RL/l-alpinisme-01471> (consulté le 30 juin 2020).



Fig. 2. Florentin Charnaux, « Montana, la Vallée du Rhône et les Alpes ». Extrait de l'album de 32 photos du Valais, du pays de Vaud et de Haute-Savoie, 1900, Bibliothèque nationale de France, SG WC-802.

(Source: Bibliothèque nationale de France, [en ligne:] <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53160043b/f15.item>).

Troisièmement, la patrimonialisation est-elle impossible parce que le patrimoine appartient au passé et que cette vision n'est pas celle, tournée vers l'avenir, que promet la Troisième Correction du Rhône? Le patrimoine se rapporte en effet à l'ancien, selon certains auteurs. Daniel Fabre parle d'« une sorte d'épiphanie du passé qui provoque chez les sujets modernes quelles que soient leur origine, leur formation, un trouble, une émotion, une fascination, un plaisir »<sup>19</sup>, alors qu'Olivier Lazzarotti mentionne un « appel au sol, comme valorisation de ce que l'on voit du lieu et que l'on pourrait considérer comme son paysage. »<sup>20</sup> Les Valaisans et les Vaudois, pour la partie aval du fleuve, ont-ils envie de se tourner vers un paysage du passé? C'est ici à l'enjeu de la mémoire que nous sommes confrontés, car il semble que beaucoup d'habitants dévalorisaient la plaine du Rhône dans le passé, la « caricaturant » en marécages et zones humides peu fertiles, zones dégradantes aussi bien pour les hommes qui y vivent que pour les cultures, sans en saisir les transformations paysagères géohistoriques et en voir les bienfaits, notamment en termes écologiques<sup>21</sup>. En raison de cette mémoire partagée, une valorisation du passé n'est certainement pas souhaitée.

Enfin, il existe peut-être une certaine difficulté à concevoir plus généralement l'idée de patrimoine naturel en Valais. Sous la rubrique « Culture et patrimoine », le

<sup>19</sup> Daniel FABRE, *Domestiquer l'histoire: ethnologie des monuments historiques*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2000, p. 202.

<sup>20</sup> Olivier LAZZAROTTI, *Patrimoine et tourisme: histoire, lieux, acteurs, enjeux*, Paris, Belin, 2011, p. 269.

<sup>21</sup> Dominique BAUD, Jonathan BUSSARD, Emmanuel REYNARD, « Les transformations paysagères de la plaine du Rhône: Analyse diachronique et cartographie historique (1840-2010) », dans REYNARD, ÉVÉQUOZ-DAYEN, BOREL (éd.), *Le Rhône, entre nature et société*, p. 225-258.

site Internet de l'Etat du Valais<sup>22</sup> identifie des lieux culturels (musées), certains édifices (belles demeures, châteaux), certaines fêtes et traditions (comme les combats de vaches de la race d'Hérens). Cette remarque est également valable pour l'amicale des guides du patrimoine en Valais dont les spécialités sont toutes liées au patrimoine culturel<sup>23</sup>. Il n'y a donc guère de place accordée à la nature, alors que c'est une des formes de patrimoine reconnues à l'échelle internationale<sup>24</sup>, mais aussi à l'échelle de la Confédération. Ainsi, la loi fédérale adoptée en 1966 s'intitule « Loi fédérale pour la protection de la nature et du paysage » et inclut autant les inventaires du patrimoine bâti (par exemple l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)) que les inventaires de sites naturels (par exemple marais, prairies sèches). Le patrimoine archéologique est également concerné par cette loi. Le terme patrimoine n'étant cité qu'une fois dans toute la loi, on peut supposer que le concept était encore peu mobilisé dans les textes dans les années soixante. Ce n'est qu'en 1972 que la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, est signée à Paris.

Certes, l'appellation « géopatrimoine » émerge en Suisse, comme à l'échelle internationale, mais elle concerne uniquement des formes géologiques<sup>25</sup>. Tant en Valais que dans le reste de la Suisse, la valeur patrimoniale des sites géologiques et géomorphologiques, y compris les fleuves, est encore peu reconnue, à l'exception de « monuments naturels » à haute valeur esthétique, tels que les chutes du Rhin. C'est sans doute un frein assez général pour envisager le Rhône, toujours en mouvement, mélange de liquide et de sédiments, comme un patrimoine – qui relèverait plus du fixe, du solide (aussi bien dans la nature que dans la culture).

## A l'interface d'un patrimoine naturel et culturel

Malgré ces grandes limites à considérer le Rhône comme un patrimoine, une certaine diversité entre patrimoine naturel et culturel lié au fleuve pourrait favoriser un changement de regard. Souvenons-nous qu'historiquement, le Rhône suisse a suscité différentes réactions et divers aménagements. Si les flots destructeurs du fleuve sont une des représentations inscrites dans les mémoires, plusieurs historiens rappellent que les inondations n'étaient pas forcément ravageuses. La mémoire ne correspond pas nécessairement à la réalité historique<sup>26</sup>. Le fleuve pouvait en effet détruire des cultures, voire des habitats, mais il était aussi pourvoyeur de limons fertiles. Les terres qu'il inondait partiellement ou totalement étaient riches et servaient

22 [En ligne:] <https://www.valais.ch/fr/activites/culture-patrimoine> (consulté le 30 juin 2020).

23 [En ligne:] <https://guidesdupatrimoinevs.ch/> (consulté le 30 juin 2020).

24 Jean-Claude LEFEUVRE, « De la protection de la nature à la gestion du patrimoine naturel », dans Henri Pierre JEUDY (éd.), *Patrimoines en folie*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2015, p. 29-75 ; Vincent BERDOULAY, Olivier SOUBEYRAN, « Sens et rôle du patrimoine naturel à l'heure de l'aménagement durable et du changement climatique », dans *L'espace géographique*, 42/4 (2013), p. 370-380.

25 Voir l'article de Mélanie CLIVAZ, « Le patrimoine géomorphologique de la vallée du Rhône et sa partielle invisibilité », dans ce volume.

26 Voir René FAVIER, Anne-Marie GRANET-ABISSET, *Histoire et mémoire des risques naturels*, Grenoble, Maison des sciences de l'homme, 2001.

notamment à l'élevage<sup>27</sup>. C'est une forme de patrimoine naturel et culturel que le Rhône faisait et fait toujours exister en partie.

Le projet de Troisième Correction peut être vu comme un retour à un fonctionnement plus « naturel » du fleuve (projet de renaturation et, plus globalement, place accordée aux enjeux écologiques). Et c'est bien ce qui est au fondement du patrimoine naturel : un retour vers un passé peu modifié. Comme l'écrivent Christine Bouisset et Isabelle Degrémont, « de fait, le retour sur le passé pour la nature 'patrimonialisée' n'est pas du même ordre que pour les œuvres humaines. Il s'agit plutôt de se retourner sur ce que l'homme n'a pas ou peu modifié, en même temps qu'il prenait possession des 'lieux' et repoussait la limite de l'œkoumène. »<sup>28</sup> Encore faut-il ajouter que nombre de patrimoines avec des éléments de nature sont des paysages transformés, même en partie, par l'homme. Les paysages culturels mettent souvent en évidence la symbiose entre nature et culture. Ainsi en est-il des paysages agraires. Certains sont remarquables, inscrits à l'UNESCO, et sont le produit d'aménagements humains, tout en se situant dans des sites naturels jugés exceptionnels.

Le Rhône suisse pourrait donc être un bon objet pour s'interroger sur ce qu'on entend par patrimoine naturel et culturel : ce fleuve n'est-il pas à la fois un élément de nature et un témoignage important de transformations humaines visant à rendre valorisable le territoire de la plaine du Rhône, notamment à travers les corrections ? Par exemple, les épis créés lors de la Première Correction pourraient être considérés comme un patrimoine. Cette patrimonialisation a été discutée dans le cas de la Loire. L'auteur conclut :

on peut dire que le regard savant dominant, informé par la science, qui tend à déprécier les épis du fait de leur impact sur l'écologie du fleuve, cohabite avec le regard initié des habitants, usagers des lieux. Cette géohistoire des épis et l'analyse des représentations actuelles confirme [*sic*] l'intérêt de ne pas assimiler héritage et patrimoine pour distinguer parmi les objets créés au sein des anthroposystèmes ceux qui sont requalifiés par certains groupes sociaux dans leurs propres temporalités et stratégies.<sup>29</sup>

Ce regard patrimonial sur les épis existe-t-il en Suisse ? Nous n'avons pas connaissance de telles représentations.

Il y a bel et bien une double composante du paysage de la vallée du Rhône. D'une part, constatons les quelques reliques du paysage naturel antérieur aux corrections (Gletsch, Finges, Grangettes), et peut-être, dans le futur, quelques paysages (certes totalement anthropisés, créés par les aménagements) qui reconstitueront partiellement ces paysages anciens. Ces paysages « naturels » pourraient servir de levier à une patrimonialisation, car « le patrimoine naturel est ainsi lié à un surinvestissement de certains espaces de taille variable, qui, par métonymie spatiale, entrent dans la logique de territorialisation d'espaces plus vastes. »<sup>30</sup> D'autre part, une

<sup>27</sup> Gabriel BENDER, *De la Camargue à la Californie. La plaine, le Rhône et les riverains. Enjeux, débats et réalisations dans la région de Martigny 1750-1860*, mémoire de licence, Université de Genève, 1996 ; DEVANTHÉRY, « Entre source poétique et marais insalubres ».

<sup>28</sup> BOUISSET, DEGRÉMONT, « Patrimonialiser la nature ».

<sup>29</sup> Régis BARRAUD *et al.*, « Les épis de la Loire armoricaine, un héritage à la patrimonialité incertaine », dans *Noroi*, 228/3 (2013), p. 39-52.

<sup>30</sup> BERDOULAY, SOUBEYRAN, « Sens et rôle du patrimoine naturel », p. 370-371.

grande partie des paysages ont été anthropisés et sont le témoin des transformations humaines.

En somme, deux formes de patrimoine peuvent exister de nos jours le long du fleuve. Leur spatialité est à prendre en compte et l'une ne semble pas se superposer à l'autre. L'une vanterait plutôt un paysage préservé, comme le secteur du Parc naturel régional de Finges. Ici, «la culture patrimoniale de la Nature construit l'illusion d'une préservation au nom d'une harmonie fondée sur le beau et le sublime»<sup>31</sup>. L'autre type de patrimonialisation s'appuierait plutôt sur une lecture culturelle, dynamique, voire diachronique, du territoire, toujours en évolution. Dans ce cas, «cette voie nécessite alors d'assumer le fait qu'un patrimoine doit être dynamique, reflet changeant d'une géohistoire complexe entre logiques biophysiques et anthropiques à temporalités et spatialités enchevêtrées»<sup>32</sup>. Il pourrait alors s'agir de mettre en lumière les facteurs de coadaptation ou de coévolution entre l'homme et son environnement<sup>33</sup>, par exemple concernant le fait d'habiter dans un espace soumis au danger d'inondation.

### Vers un patrimoine appropriable par les habitants ?

Tout ce qui a été dit reste assez théorique, car une des composantes fondamentales de la patrimonialisation d'un site et/ou d'une pratique est son appropriation par les habitants. C'est ce que décrivent bien Christine Bouisset et Isabelle Degrémont : «le processus de patrimonialisation ne peut fonctionner que s'il rencontre l'adhésion et les pratiques populaires. Le phénomène 'patrimoine' est donc avant tout un ensemble de pratiques et de représentations individuelles qui peuvent ensuite faire sens collectivement.»<sup>34</sup> Or, celles-ci existent-elles en Suisse ? Quelles pratiques et représentations du Rhône sont effectives ?

Aujourd'hui, il semble que les pratiques du Rhône soient limitées. Les usages sociaux du fleuve sont presque absents : on peut certes pratiquer le rafting, mais le fleuve n'est pas navigable et on ne peut s'y baigner. Certes, certaines berges sont aménagées pour les cyclistes, mais il existe peu d'endroits mis en valeur pour voir le fleuve, même si cela est appelé à évoluer prochainement<sup>35</sup>. Il est plutôt utilisé pour certaines ressources économiques (extraction de graviers, force hydroélectrique<sup>36</sup>) que les habitants ne peuvent pas s'approprier directement. L'espace est souvent saturé : le Rhône s'inscrit parallèlement à de multiples autres axes de communication (fig. 3).

31 Catherine SAOUTER, « Patrimoine naturel et médiations visuelles : les solutions du paysage », dans *VerigO*, 16 (2013) (hors série).

32 Delphine GRAMOND, « Géohistoire environnementale : contours sémantiques et conceptuels. Discussions sur les héritages et patrimoines reconnus aux zones humides fluviales », dans *Développement durable et territoires*, 5/3 (2014), [en ligne :] <https://journals.openedition.org/developpementdurable/10585> (consulté le 3 septembre 2020).

33 BERDOULAY, SOUBEYRAN, « Sens et rôle du patrimoine naturel », p. 378.

34 BOUISSET, DEGRÉMONT, « Patrimonialiser la nature ».

35 Voir l'article de Bertrand VIGNAL, Emmanuel REYNARD, Muriel DELABARRE, « Rhônatureparc 2050 – Processus de projet et récit de vallée(s) face à l'adaptation au changement climatique », dans ce volume.

36 Voir à ce sujet l'article de Myriam EVÉQUOZ-DAYEN, « Les ressources hydroélectriques du Rhône, 1890-2020. Approche historique des enjeux et des impacts de leur mise en valeur », dans ce volume.



Fig. 3. Le Rhône en aval de Sierre, lieu de passage, territoire non appropriable?

(Photo : Alexis Metzger, 18 février 2020).

En somme, le Rhône suisse se positionne dans un entre-deux par rapport aux fleuves patrimonialisés par l'UNESCO : il n'est pas le lieu d'une réserve écologique (excepté à Gletsch, Finges et aux Grangettes) et n'est pas non plus emblématique d'une ville – alors que ce sont les deux principales catégories qui émergent du tableau 1.

Sion par exemple, capitale du Valais, ne s'est pas développée proche du Rhône. La vieille ville était un peu en hauteur, protégée des crues du fleuve, organisée dans une forme radio-concentrique. L'urbanisation des quartiers proches du fleuve n'a commencé qu'après la Seconde Guerre mondiale ; en 1941, le Rhône est encore « en dehors » de la ville (fig. 4). Le quartier de Vissigen, qui se construit surtout à partir des années 1980, jouxte le fleuve. Le toponyme de ce quartier pourrait venir d'un ancien hydronyme formé avec la racine indo-européenne *\*ueis-*, *\*uis-* « couler » (observée aussi à Viège)<sup>37</sup>. Le critère d'ancienneté/authenticité n'est donc guère valable à Sion pour la mise en valeur du fleuve. Le projet de Troisième Correction pourrait-il construire un rapport patrimonial des Sédunois au fleuve ? Il est trop tôt pour le dire, mais il est certain que ce rapport a été assez distant jusqu'ici. L'article de Muriel Borgeat-Theler dans ce volume<sup>38</sup> met bien en évidence l'importance que les abords du Rhône ont eue pour les familles bourgeoises de Sion, mais cette histoire du rapport de la ville de Sion au Rhône reste à écrire.

<sup>37</sup> D'après le dictionnaire toponymique des communes suisses, [en ligne:] <https://www.valais-en-questions.ch/service/vissigen-quartier-ville-sion-229.html> (consulté le 27 mars 2020).

<sup>38</sup> BORGEAT-THELER, « La perception du paysage de la plaine du Rhône ».



Fig. 4. Sion, capitale du Valais, s'est développée sans le Rhône. Jusqu'à dans les années 1950, la ville ne s'étire pas jusqu'au fleuve. Photographie de Leo Wehrli, coloriée à la main, 1941, 8.5x10 cm.

(Source: ETH- Bibliothek Zürich, [en ligne:] <http://doi.org/10.3932/ethz-a-000084746>).

André Micoud précise que la patrimonialisation est un « processus par lequel un collectif humain s'énonce comme tel par le travail de mise en collection de ce qui, de son passé est pour lui gage d'avenir »<sup>39</sup>. Et plusieurs auteurs observent une réappropriation des enjeux patrimoniaux autour des fleuves, constitutifs d'une certaine identité<sup>40</sup>. Or, plutôt que de reconquête fluviale, terme à la mode dès les années 2000, il faudrait parler ici de conquête. « Il s'agit de 'redécouvrir', ou de reconquérir, 'les fronts d'eau' et plus particulièrement les quais et les berges, longtemps considérés comme une contrainte au développement urbain. »<sup>41</sup> Dans le cas de Sion, le préfixe « re » ne fait guère sens. Nous n'avons certes pas étudié de plus près les rapports, sans doute différents, d'autres villes au fleuve, comme Brigue ou Saint-Maurice, voire Genève<sup>42</sup>.

Les propositions faites par Philippe Valette dans son Habilitation à diriger des recherches, consacrée à la Garonne, pourraient donner des pistes pour le Rhône suisse<sup>43</sup>. La mesure « Valoriser l'image du fleuve Garonne » trouverait-elle des échos

<sup>39</sup> André MICOUD, « Des patrimoines aux territoires durables », dans *Ethnologie française*, 34/1 (2004), p. 16.

<sup>40</sup> Cécile RENARD-DELAUTRE, « Patrimoine fluvial, modernité et maritimité: un rapport en évolution. Le cas Newcastle-upon-Tyne », dans *Norois. Environnement, aménagement, société*, 237 (2015), p. 103-114.

<sup>41</sup> GHIOTTI, « La patrimonialisation des fleuves et des rivières », p. 75.

<sup>42</sup> Voir Bernard WEISSBRODT, « Balade sur les berges du Rhône urbain genevois », dans ce volume.

<sup>43</sup> VALETTE, « Géohistoire des paysages fluviaux », p. 226.

en Suisse? Nous en présentons les grandes lignes ci-après en citant son travail. Il s'agit d'intégrer les enjeux paysagers et patrimoniaux liés au fleuve, en favorisant l'appel à des compétences en termes de paysage et de promouvoir la Garonne comme outil de développement touristique. Les sous-mesures sont les suivantes :

- Renforcer l'identité de la Garonne. Types d'actions: Actions de sensibilisation, de communication, d'animation... ;
- Intégrer les enjeux patrimoniaux dans les projets. Type d'action: Appui technique à la définition, au montage et à la maîtrise d'œuvre des projets liés au Plan pour une bonne prise en compte du patrimoine et des paysages ;
- Valoriser le patrimoine garonnais au plan économique, dynamiser l'attractivité du fleuve, stimuler la réappropriation du fleuve. Types d'actions: études de produits touristiques basés sur l'identité du fleuve et des terroirs adjacents ; mise en œuvre ; mise en valeur de produits locaux ; amélioration de l'accueil des usagers, événements: marches, fêtes...

Seraient-ce autant de pistes à suivre pour le Rhône suisse ?

## Conclusion

Comme le résume très bien Stéphane Héritier, tout processus de patrimonialisation est complexe: «la mobilisation de la thématique patrimoniale sert la construction d'un discours plus vaste où les dimensions rétrospectives, introspectives (et prospectives/projectives) agrègent des matériaux divers (géologiques, géomorphologiques, paysagers, culturels, historiques, politiques et enfin gestionnaires) et servent à élaborer une cohérence signifiante»<sup>44</sup>. Nous avons tenté d'en démêler les fils dans ce chapitre concernant le Rhône en Suisse, en soulignant dans une dernière partie, malgré les difficultés, quelques atouts de ce processus. Beaucoup de questions demeurent en suspens.

Il reste par exemple à aborder l'utilité de cette patrimonialisation. A qui pourrait-elle bénéficier? S'agirait-il d'un projet de territoire en vue de rendre les habitants plus attachés au Rhône, dénominateur commun de la plaine? Faudrait-il donc une volonté politique? Les processus de patrimonialisation génèrent souvent des interrogations quant à leur gouvernance. Emmanuelle Bonerandi dit qu'«il apparaît clairement que le patrimoine revêt une utilité de légitimation territoriale. Il balise le territoire, lui donne une réalité, construit du sens. Au-delà de cette approche, bien souvent factuelle, le patrimoine peut constituer un levier de développement territorial, qu'il fasse consensus ou qu'il soit à l'origine de tensions»<sup>45</sup>. N'est-ce pas aux acteurs locaux de voir la Troisième Correction comme un levier patrimonial?

Mais qu'est-ce qui ferait exactement patrimoine? Le Rhône, dans l'intégralité de son tronçon de la Furka au Léman? La plaine du Rhône, combinant des héritages culturels et naturels avec les nombreuses modifications réalisées par l'homme? Ou

<sup>44</sup> HÉRITIER, « Le patrimoine comme chronogenèse », p. 18.

<sup>45</sup> Emmanuelle BONERANDI, « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire? », dans *Géocarrefour*, 80/2 (2005), p. 91.



certains espaces plus facilement patrimoniaux, car plus authentiques, jouant le rôle d'étendards d'une réflexion patrimoniale sur un plus large espace? Et quels moments historiques, dont les rapports sociaux, économiques, techniques et culturels au Rhône seraient différenciés, s'agirait-il de mettre en avant? Ne faudrait-il garder que certains éléments emblématiques (et encore appropriables) de chaque période pour cette patrimonialisation, comme certains travaux de corrections ou certains usages du fleuve?

La réponse pourrait venir des habitants eux-mêmes, dont le rapport au fleuve serait plus fort ici que là et qui auraient l'ambition de voir dans le Rhône une ressource patrimoniale dans tel ou tel aspect plutôt naturel ou culturel... En somme, la démarche pourrait faire écho à celle de la création d'un parc naturel qui, en Suisse, partirait des habitants eux-mêmes. Christophe Clivaz se demande: «cette politique accorde-t-elle le label 'parc' aux territoires qui ont la plus haute valeur paysagère et patrimoniale, ou accorde-t-elle le label aux territoires où les acteurs ont la capacité de mobiliser les compétences nécessaires au montage d'un projet de parc?»<sup>46</sup> Si nous décalquons cette remarque sur notre objet d'étude rhodanien, il est manifeste que le fleuve dans la plaine du Rhône ne pourra pas être patrimonialisé sans une appropriation par les habitants.

<sup>46</sup> Christophe CLIVAZ, «Enjeux et acteurs autour de la mise en tourisme du patrimoine naturel et culturel. Le cas du parc naturel régional de Finges (Valais, Suisse)», dans *Collection EDYTEM. Cahiers de géographie*, 14/1 (2013), p. 143-154.